

N° 8

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

PERSONNEL

Avenant à la convention
d'objectifs et de financement
Prestation de service EAJE

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, M. PIOT, Mme LELIEVRE, M. SENECHAL, M. CARDON, M. TORCHY, Mme LEGRAND, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- Mme NOISELIET, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- Mme SILVESTRE, excusée
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

DELIBERATION N°8

**OBJET : PERSONNEL – Avenant à la convention d'objectifs et de financement
Prestation de service EAJE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu la convention d'objectifs et de financement initiale établie le 26 février 2020 entre la commune de Camon et la CAF de la Somme,

Vu la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 qui prévoit de nouvelles modalités de financement en faveur des établissements d'accueil de la petite enfance,

Considérant que l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service EAJE permet de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévues par la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027,

Considérant l'importance pour la commune de Camon de bénéficier de ces financements afin de garantir la qualité et l'accessibilité des services d'accueil de la petite enfance sur son territoire,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service EAJE entre la commune de Camon et la CAF de la Somme, à compter du 01/01/2024 au 31/12/2025.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 1^{er} juillet 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

